

Présents : Sophie COLAS, Damien BORNENS, Catherine DOUKMEDJIAN, Bernadette BOCCON, Lydie PLAT, Eddy TRANCHAND, Tom BORDIGONI, Stéphanie DUCRUET

Excusés: Jacques BARUT pouvoir à Sophie COLAS, Serge JOURNAL pouvoir à Damien BORNENS , Thomas RAINER, Jean-Luc KOHLER pouvoir à Stéphanie DUCRUET , Jérôme LEGEROT-GERMAIN, Lucie BRILLAT pouvoir Lydie PLAT

Date de convocation: 13 juillet 2023

Secrétaire de séance: Stéphanie DUCRUET

Ouverture de séance : 19H34

Clôture de séance : 20h40

L'ordre du jour proposé était le suivant :

- Délibération convention EPF pour la mise à disposition de la maison située 7 chemin de la Louise
- Délibération Convention de calcul des indemnités avec le CDG 74
- Délibération attribution logement communal
- Délibération création de poste agent d'accueil à mi-temps
- Délibération GRDF
- Questions diverses

Le Conseil adopte le procès-verbal du 26 juin 2023.

### *DELIBERATION CONVENTION EPF POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA MAISON SITUEE 7 CHEMIN DE LA LOUISE*

Le Conseil vote à l'unanimité que Madame La Maire signe la convention pour la mise à disposition de la maison située au 7 chemin de la Louise. La commune prend en charge l'assurance habitation.

### *DELIBERATION CONVENTION INDEMNITES AVEC LE CDG*

Madame La Maire fait part aux membres du conseil municipal que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie CDG74 propose une prestation « Gestion des dossiers chômage », dont l'objet est d'assurer, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, le calcul des allocations chômage et le montage des dossiers d'indemnisation.

Cette prestation est actuellement assurée moyennant une participation forfaitaire de 120€ par dossier présenté, puis 60€/mois si l'option pour une gestion mensuelle est souhaitée.

Eu égard à l'importance et à la complexité de la réglementation du versement de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter le CDG74 pour cette prestation et d'autoriser à cette fin Madame La Maire à conclure la convention correspondante. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.

L'assemblée délibérante,

Sur le rapport de l'autorité territoriale, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Décide

- d'adhérer au service « Gestion des dossiers chômage » du CDG74 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une année renouvelable par tacite reconduction ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention prochainement transmise par le CDG 74, dont le modèle est annexé à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Le Conseil vote à l'unanimité

### *DELIBERATION ATTRIBUTION LOGEMENT COMMUNAL*

Les travaux de remise en état de l'appartement type T3 étant achevés, le logement a été proposé à la location. Les réponses à l'offre ont été vérifiées et l'une d'elle correspondait, il s'agit d'une maîtresse d'école prenant un poste sur Francens et disposant d'une nourrice sur Challonges.

Madame La Maire propose d'attribuer le logement à Mme CHEVILLARD Margot.

Le conseil vote à l'unanimité

### *DELIBERATION CREATION DE POSTE AGENT D'ACCUEIL A MI-TEMPS*

Madame La Maire rappelle qu'en raison de l'augmentation de la population, du nombre d'élèves scolarisés, il devient urgent de recruter un nouvel agent au poste d'accueil de la mairie. Ce poste sera créé à compter du 1er septembre 2023 pour un mi-temps soit 17,30h/semaine.

Le Conseil vote à l'unanimité la mise en place de l'annonce et le recrutement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

### *DELIBERATION GRDF*

Madame La Maire rappelle que GRDF a posé une canalisation de distribution de gaz naturel sur le territoire de la commune. A ce titre, la commune est éligible aux redevances pour occupations du domaine public.

Madame La Maire propose au Conseil

1. de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,035€/mètre de canalisation (valeur compatible avec le plafond de 0,035 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus), soit  $RODP = L \times 0,035\text{€} + 100$  où L est la longueur des ouvrages de distribution de gaz situés sous voies communales

2. que ce montant soit revalorisé chaque année :

- sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,

- par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité.

### *QUESTIONS DIVERSES*

Suite au Permis d'aménager PA07405523X0001 accordé Route de Pyrimont, des travaux de renforcement sont à prévoir. Le SIESS propose à la commune une demande d'enfouissement pour le renforcement ainsi que la prolongation du réseau électrique pour un coût des travaux s'élevant à hauteur de 50 000 € subventionnable à 75%.

Madame La Maire fait un point sur la rencontre du conseil avec l'organisme de foncier solidaire La Foncière. Un projet de logement en BRS (Bail Réel Solidaire) est à l'étude sur la commune. Madame Boccon ne comprend pas l'implication de la commune dans ce projet. Il est donc proposé au conseil une nouvelle réunion avec La Foncière afin de préciser différents points.

Madame Ducruet rapporte qu'il y a des inquiétudes des habitants concernant l'antenne 4G devant s'implanter au bout du chemin de la Louise. Damien BORNENS rappelle que différentes implantations ont été étudiées sur les terrains communaux, entre autre le site du réservoir d'eau potable et le clocher de l'église. Ces emplacements n'ont pas été validés par le conseil. L'opérateur a trouvé un terrain privé.

Madame Boccon précise que tout le monde veut du réseau mais personne ne veut d'antenne.

Madame Ducruet demande si SFR à acheter les 4200 m<sup>2</sup> de terrain. Madame La Maire répond que seule la surface d'emprise de l'antenne est concernée.

Madame Boccon rapporte que certaines personnes ne comprennent pas que les lavoirs soient fermés.

M. Bornens rappelle que l'arrosage n'est pas interdit mais qu'en raison de la sécheresse, l'eau des lavoirs ne doit pas être prélevée et doit retourner au milieu naturel. L'eau se réchauffant dans les lavoirs, cela a une répercussion sur les poissons et les barrages. La commune est accusée de priver les habitants d'eau. Il est rappelé que chacun peut remplir son arrosoir avec l'eau de son robinet en dehors des heures chaudes (voir affichage aux lavoirs) .

Concernant le vieillissement des lavoirs, un devis a été demandé pour leur réparation.

Madame Le Maire informe que le bureau Hydrétude prépare le dossier de demande de subvention pour le raccordement de Volland au réservoir principal.

Monsieur Bornens explique que des arbres sont tombés à Loverly. Il s'est rendu sur place avec Monsieur Tranchand pour constater les dégâts.

Madame Boccon soulève le problème concernant le relevage du tri n'a pas été plus fait et tout s'est retrouvé sur les côtés.

Madame Boccon relaie une demande pour un panneau d'affichage au cimetière. Madame La Maire aimerait que la demande soit plus précise, en quoi consisterait ce panneau? Monsieur Bornens rappelle que les panneaux ont un coût.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40 minutes.

Le Secrétaire\_  
Stéphanie DUCRUET



Madame La Maire de Challonges  
Sophie COLAS



